



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

LP

Question écrite n° 5790

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre de places limitées dans les sections d'enseignement professionnel, ce qui, pour certaines filières, cause de réelles difficultés pour les élèves et leurs familles, pour trouver un établissement d'accueil. Ainsi, sur sa circonscription, un élève redoublant sa classe de terminale bac professionnel, en filière systèmes électroniques numériques, ne peut se réinscrire dans son lycée d'origine, situé sur la commune où ses parents résident. Des solutions lui sont proposées par le rectorat ; toutefois elles supposent pour chacune qu'une place en internat soit disponible et que les horaires des transports en commun soient adaptés à ceux des cours, ce qui, en milieu rural, devient parfois difficile. Aussi, afin d'assurer à chaque élève du secondaire en filière professionnelle une solution, correspondant à son souhait d'orientation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour éviter ce type de situation.

Texte de la réponse

Dans l'académie de Poitiers, comme sur chaque territoire académique, l'évolution de l'offre et de la carte des formations est décidée conjointement par le recteur et par le président de région, dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP). Les critères qui président à cette carte régionale des formations prennent en compte à la fois la demande des familles et les possibilités d'insertion. L'adaptation régulière de cette carte des formations fait l'objet d'une large concertation associant tous les partenaires, les services de la région mais aussi les partenaires économiques et sociaux. La priorité de tous les acteurs de la formation est bien d'offrir une solution à tous les jeunes sur le territoire. C'est dans ce cadre que la spécialité du baccalauréat professionnel « Systèmes électroniques numériques » est offerte dans sept lycées publics de l'académie de Poitiers, une section d'enseignement professionnel d'un lycée privé, ainsi que dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Dès la rentrée, l'ensemble des services académiques se mobilise pour proposer une solution aux élèves non affectés et en particulier aux élèves ayant échoué au baccalauréat. Concernant le cas particulier de l'élève, il semble que des conseils lui ont été prodigués et qu'une proposition d'affectation lui a été faite dès la rentrée scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5790

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5330

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11605